

Département  
du Doubs

SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-55-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

N° 55/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 août 2020,

**Objet de la délibération :**  
**Reversement DETR Communes**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	80
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	10
· Dont représenté(e)s	4
· Excusé(e)s :	0
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	94

Résultat du vote	
- Pour :	94
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.**Procuration** M. BOLE Joel à M. MARGUET Vincent, M. PIERRET Boris à M. LAITHIER Sébastien, M. GAMELON Yves à M. CURIE Claude, M. MAURICE Jaques à M. PERCIER Pascal**Suppléé(e)s** Mme JACQUES Elisabeth par M. JACQUES Hubert, Mme VIONNET Sarah par M. DEULEULE Patrick, M. MESNIER Christian par GUINET Thierry, M. VERMOT DESROCHES Gérard par Mme ARNOUX Fabienne, Mme DIAS PEREIRA Justine par M. ROYET Lionel, Mme SAGE Lydie par M. PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M. CHEVRIAUX Nicolas, Mme LEBLANC VICHARD par Mme DELISLE Cristelle, Mme LHERITIER Sylvie par M. HEBERT Guy, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert**Excusé(e)s****Absent(e)s** Mme BREUILLOT Christine, Mme FAILLENET Maryse, M. POGLIANO Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame GUILLAME Isabelle, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président indique que pour certains travaux de voirie réalisés en Délégation de Maîtrise d'ouvrage de la CCLL vers les communes ou des communes vers la CCLL, la CCLL a perçu la totalité de la subvention DETR y compris pour la part de travaux communaux.

Il convient donc de reverser aux communes concernées les montants suivants :

SILLEY	22 255.26 €	
CHARNAY	3 211.57 €	
LIZINE	24 244.67 €	Montant prévisionnel en attente versement Préfecture
LAVANS-QUINGEY	3 110.48 €	Montant prévisionnel en attente versement Préfecture
AMANCEY	3 332.50 €	Montant prévisionnel en attente versement Préfecture

A l'unanimité, l'assemblée

- Autorise le Président à reverser cette part de subventions selon les crédits inscrits au 1341 (DM1)
- Note que les montants seront ajustés en fonction du versement réel de la Préfecture.

Fait et délibéré en séance, le 28.07.20

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président